

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

Le 9 mars 2023, à 19h, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
M. Jean-Pascal HESSE
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER

Membre absent :

Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. GAUGER)

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2023 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 02

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 29 novembre 2022

2023 DAC 18

Subventions de 13.650.000 euros et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville

2023 DAC 311

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristobal Balenciaga au 28 avenue Marceau à Paris 8^e

2023 DAJ 1

Subvention de 296.750 euros et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

2023 DAJ 2

Acceptation d'un legs universel consenti à la Ville de Paris

2023 DAE 77

Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €

2023 DASCO 1

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

2023 DASCO 21

Subvention d'investissement de 18 980 euros à un collège au titre du Budget Participatif Parisien Édition 2021

2023 DEVE 5

Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

2023 DFPE 72

Subvention de 7 134 846 euros, avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.
Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur

V08 2023 01

Vœu de Mme SEGOND pour donner la faculté aux maires d'arrondissement de pouvoir adosser aux référendums organisés par la Ville de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local

V08 2023 02

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris s'engage à garantir des emprises de chantier sur le domaine public strictement nécessaires, adaptées et proportionnées, dans l'espace et le temps, aux besoins justifiés pour la réalisation des travaux

V08 2023 03

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris accélère le calendrier du réaménagement de la rue de Saint-Pétersbourg et élargisse les réunions préparatoires à l'ensemble des parties prenantes du projet

Q08 2023 01

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à la fermeture d'une classe scolaire à l'école Louis de Funès

Q08 2023 02

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement sur la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale des différents lots du projet de la ZAC Beaujon pour lesquels l'expiration de cette garantie est imminente

V08 2023 04

Vœu de Mme MICHEL Amendé en séance relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics

Mme d'HAUTESERRE

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous allons pouvoir commencer notre séance du 9 mars 2023. Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis. Permettez-moi, de saluer la présence des élèves des établissements scolaires du 8^e qui assistent pour la première fois à notre conseil. Ce sont les CMJ, conseillers municipaux jeunes. Soyez les bienvenus. Il en manque deux mais ils vont arriver.

1°/08 2023 01

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. La délibération 08 2023 01 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2023 03

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 29 novembre 2022

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la délibération qui concerne l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 29 novembre 2022.

Mme LÉCUYER

J'ai envoyé un mail pour faire une remarque. Je ne sais pas si elle sera prise en considération. Elle ne figure pas dans le compte rendu. J'avais déposé un vœu en urgence sur la rue de Saint-Pétersbourg qui a été rejeté. On en a forcément parlé.

Mme **d'HAUTESERRE**

Nous allons donner suite à votre demande. Donc, pour le compte rendu, nous allons ajouter votre proposition de faire adopter en procédure d'urgence un vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération sur le compte rendu est adoptée à l'unanimité.

3°/2023 DAC 18

Subventions de 13.650.000 euros et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles de Paris participant au rayonnement de la capitale, je vous propose d'apporter encore votre aide et votre soutien au Théâtre de la Ville qui souhaite poursuivre son projet ambitieux de programmation artistique en direction de tous les publics. Cette année marquera le retour attendu de l'équipe du théâtre dans ses murs historiques place du Châtelet. Au mois de septembre. Donc je vous propose ce nouveau soutien de 1,5 million d'euros pour poursuivre le programme ambitieux de réaménagement du théâtre afin de préparer au mieux l'accueil des équipes, des artistes et du public. Et aussi de bien vouloir délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à signer les deux avenants annexés au présent projet.

Mme LÉCUYER

C'est une subvention de 13 millions d'euros ?

M. HESSE

Il s'agit d'un nouveau soutien de 1,5 million d'euros sachant que l'on avait déjà voté une subvention.

Mme **d'HAUTESERRE**

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient)

4°/2023 DAC 311

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristobal Balenciaga au 28 avenue Marceau à Paris 8^e

Mme **d'HAUTESERRE**

Cette délibération concerne l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristobal Balenciaga, né le 21 janvier 1895 dans le port de Getaria, Pays basque, dans une famille modeste, d'un père pêcheur et d'une mère couturière. Dès l'âge de 13 ans, il débute son apprentissage au sein de la maison de couture de Saint-Sébastien, dont l'enseigne « Au Louvre » est une succursale espagnole des grands magasins très connus dans son pays. Il fonde ensuite plusieurs maisons de couture dans la Capitale basque. L'éclatement de la guerre civile espagnole l'exhorte à partir. En 1936, il rejoint à Paris et ouvre une maison de Haute couture au 10 avenue George V, sous le nom de Balenciaga, celui de sa mère. Cela lui ouvre les portes des plus importants fournisseurs de tissus et le met en contact avec une clientèle cosmopolite d'un haut statut social, économique et culturel, point de mire des médias internationaux. Il rencontre un vif succès lors de la présentation de sa première collection en août 1937. Ses collections suivantes connaissent un succès grandissant et de grands noms de la mode travailleront à ses côtés comme assistants : Hubert DE GIVENCHY, André COURREGES, Oscar DE LA RENTA, Emmanuel UNGARO. Il est l'un des plus grands couturiers, surnommé « le maître » ou encore « le couturier des couturiers », par ses pairs. Il se retire de la mode en 1968. Il décède à Javea, dans la région de Valence, le 23 mars 1972, à l'âge de 77 ans. Il nous est donc proposé l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristobal Balenciaga qui a vécu au 28 avenue Marceau à Paris 8^e de 1938 à 1968, dont le texte est le suivant : « Cristobal Balenciaga, 1895-1972, Grand couturier, fondateur de la maison de Haute couture Balenciaga, vécut dans cet immeuble de 1938 à 1968 ». Je mets aux

voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie, mes chers collègues. La délibération 2023 DAC 311 est adoptée à l'unanimité

5°/2023 DAJ 1

Subvention de 296.750 euros et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation **gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP**

M. TILLOY

Mes chers collègues, la présente délibération a pour objet la signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'ordre des avocats au barreau de Paris, et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris. Ainsi que l'attribution d'une subvention de 296.750 euros pour permettre la tenue de permanences d'avocats dans les mairies d'arrondissement, afin de proposer des consultations juridiques gratuites aux Parisiennes et aux Parisiens. En 2021, 8.738 personnes ont bénéficié de conseils juridiques grâce à ce dispositif, principalement en droit du logement. 23,6% des personnes qui sont venues. En droit du travail, 22,6 % et en droit de la famille, 21,7%. La présente convention prévoit 1.728 permanences de 3 heures chacune. La durée théorique de chaque consultation est de 20 minutes. La mairie d'arrondissement s'engage à accueillir ces permanences dans ses murs, dans un local adapté à cette activité. Les avocats assurant les permanences sont désignés par leur bâtonnier. Des sanctions sont prévues si des permanences ne sont pas assurées comme convenu. Reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la convention. Suspension de la convention ou diminution de son montant. Les personnes souhaitant obtenir une consultation prennent un rendez-vous sur le site paris.fr ou par téléphone au 39 75. L'utilisateur qui souhaite confier la défense de ses intérêts à l'avocat qu'il a consulté en fait la demande par écrit. Et l'avocat, s'il est d'accord, demande au bâtonnier un droit de suite. Cette convention est valable un an, renouvelable tacitement 2 fois. Je vous invite à voter pour cette libération qui facilite l'accès au droit aux personnes les plus vulnérables.

Mme SEGOND

Est-ce qu'on sait combien de personnes consultent ici, dans la Mairie du 8^e ? Parce que j'entendais les chiffres tout à l'heure, on parlait de 8.000 personnes.

M. TILLOY

Ça, c'est pour l'ensemble de Paris. Je n'ai pas les chiffres pour l'arrondissement mais on pourra vous les donner.

Mme **d'HAUTESERRE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. La délibération 2023 DAJ 1 est adoptée à l'unanimité.

6°/ 2023 DAJ 2

Acceptation d'un legs universel consenti à la Ville de Paris

Mme **d'HAUTESERRE**

M. Grégoire GAUGER va prendre la parole pour s'expliquer. Je sais que certaines personnes se posent des questions à partir du moment où Grégoire est avocat. Il était censé effectivement prendre la parole sur la délibération précédente DAJ 1, mais il se « déporte », comme on dit. Pour information, j'ai eu ce matin un cours de 2 heures proposé par la Région qui nous demande de nous former sur la corruption, sur les conflits d'intérêts. Ainsi, j'ai appris de nombreuses choses et il faut qu'on fasse très attention parce que l'on peut très vite nous taxer de favoritisme.

M. GAUGER

Nous appliquons le principe de précaution. C'est une délibération pleine de générosité, qui nous réjouit tous. On va rendre aujourd'hui un hommage important à feu Amélie DAOUT, qui est décédée en 2020 et qui a laissé comme légataire universel la Ville de Paris de tous ses actifs successoraux, c'est-à-dire toute sa fortune personnelle. C'est un actif net de plus de 5,2 millions d'euros si on enlève le passif de la succession. C'est un actif très important qu'elle lègue en particulier et exclusivement à l'Église de la Madeleine, dans le 8^e arrondissement. On sait tous les efforts qui sont faits, depuis 2014, par Madame le Maire, en accord avec la Ville, pour restaurer les églises de l'arrondissement et plus particulièrement la Madeleine qui en a fort besoin. Une grande campagne a été initiée et vous le savez bien, notamment sur la façade Sud, qui s'achèvera en 2023. Et, là, il vous est proposé d'accepter ce leg de cette défunte qui a habité apparemment Paris, mais pas dans le 8^e arrondissement, mais dans le 11^e arrondissement. Mais elle devait être certainement attachée à l'église de la Madeleine et Madame le Maire suggérait encore ce matin que l'église de la Madeleine puisse peut-être lui rendre hommage d'une manière ou d'une autre à travers soit une messe particulière, soit une plaque, pour ce don important de plus de 5 millions d'euros qui permettra d'aider à la restauration, notamment des façades ouest, nord, et est, qui sont estimées à plus de 19 millions d'euros. Je pense que l'on s'en réjouit tous et que l'on peut rendre hommage finalement à ce donateur, presque anonyme puisque, à ce jour, on ne connaît pas grand-chose d'elle, si ce n'est son état civil. Mais c'est avec beaucoup d'humilité, je pense, que nous serons tous heureux d'accepter ce leg. Ici dans le 8^e, puis ensuite par nos conseillers de Paris, à l'Hôtel de Ville.

Mme SEGOND

J'ai vu parmi les conditions pour ce leg elle met le fait d'avoir une messe à la Madeleine.

M. GAUGER

C'est une suggestion de Madame le Maire.

Mme **d'HAUTESERRE**

C'est nous qui le proposons.

Mme SEGOND

Ce n'est pas dans le testament ?

M. GAUGER

Non.

Mme **d'HAUTESERRE**

On proposera au curé de faire une messe le jour qui lui convient et puis, si on est disponible, on pourrait y assister. Mais ce n'est pas sa demande. C'était pour répondre à son généreux geste. Elle voulait absolument que ce soit l'église de la Madeleine, elle doit avoir un sentiment profond pour cet édifice. Peut-être qu'elle le connaissait. Comme elle n'a pas de successeur, qu'elle n'a pas de famille, on ne pourra pas broser sa biographie pour en parler et faire un article.

Mme LÉCUYER

Le testament date de 1974. Cela fait donc 50 ans, quasiment, qu'elle a rédigé son testament.

Mme **d'HAUTESERRE**

Peut-être qu'elle habitait dans le 8^e arrondissement à l'époque. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité par notre Assemblée. Je vous remercie. La délibération 2023 DAJ 2 est adoptée à l'unanimité.

7°/2023 DAE 77

Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 euros

M. BALADI

Dans cette délibération il s'agit d'Elogie-Siemp qui sollicite la garantie de la ville de Paris pour un emprunt bancaire destiné à financer des locaux en rez-de-chaussée, des commerces d'activité dans le cadre d'opérations qui ont été faites préalablement, entre 2017 et 2023, sur 21 adresses dans Paris qui sont principalement du coup des logements sociaux en étage et des commerces en rez-de-chaussée. Pour notre arrondissement il y a l'opération 26-26 bis rue de Saint-Pétersbourg et, de l'autre côté, 73 rue d'Amsterdam. C'est exactement la même emprise et où, effectivement, on a apporté de la diversité commerciale. Ces garanties sont en fait des garanties d'emprunt. Le montant de prêt total, sur 21 opérations est 19.193.172 euros.

Mme LÉCUYER

Depuis 2017, Elogie a rejoint les deux autres bailleurs sociaux de la Ville de Paris, Paris Habitat et RIVP pour former une structure unique, le GIE Paris commerces, qui est chargé de commercialiser plus de 7000 locaux d'attractivité en pied d'immeuble dans l'ensemble des arrondissements parisiens. Nous avons tous pris ou repris conscience pendant la crise sanitaire et le confinement de l'importance des commerçants et des artisans de proximité pour tisser et entretenir le lien social dans les quartiers. Toutes les initiatives contribuant à faciliter l'installation d'activité économique et associative de proximité, qualitative et utile pour les Parisiens méritent d'être soutenues. Donc le GIE Paris commerces facilite cette installation en proposant des conditions de location particulièrement attractives, avec des loyers raisonnables, sans droit d'entrée, sans caution et sans honoraires. Ce projet de délibération vise par ailleurs 3 locaux commerciaux comme vous les avez cités. Vous n'avez pas cité 12 rue de Monceau. Ils sont en pied d'immeuble, 26-26 bis, rue de Strasbourg, 73, rue d'Amsterdam et le 12, rue de Monceau. Évidemment, j'ai un avis favorable sur ce projet. J'en profite pour souligner tout l'intérêt que nous aurions à favoriser l'installation d'un cabinet médical dans l'un de ces locaux compte tenu de l'accélération de la désertification médicale dans notre arrondissement. C'est une suggestion. Je ne sais pas si c'est quelque chose d'envisageable, mais ce serait probablement un plus pour les habitants.

Mme SEGOND

Je vais voter pour cette délibération avec quand même un regret, une réserve. C'est que le constat qu'on peut porter aujourd'hui sur l'état du commerce parisien est clair, c'est-à-dire que le taux de vacance et le taux de rotation des commerces ont augmenté. Je pense que le 8^e en est le triste témoin. Évidemment, les commerces présents dans les voies à très forte attractivité de rayonnement international, et on en connaît dans le 8^e, sont les plus touchés. Et, évidemment, le tissu commercial parisien connaît depuis plusieurs années des transformations structurelles qui l'impactent fortement. Commerce en ligne, transformation des habitudes de consommation, loyers de plus en plus élevés, etc... Face à cela, effectivement, la Ville de Paris doit se doter d'une politique ambitieuse, transversale, concertée et adaptée à chaque secteur commercial. Malheureusement, la nouvelle stratégie commerce de la Ville de Paris apparaît assez limitée. Elle se concentre uniquement sur un seul et unique volet, celui de la gouvernance de la SEMAEST et du GIE Paris commerces. Au lieu de se doter d'abord d'un budget, d'une réelle stratégie commerces qui doit se penser d'une manière plus globale et transversale, notamment en améliorant le dialogue avec les professionnels concernés, peut-être adopter un cadre spécial d'ouverture des commerces le dimanche pour profiter d'opportunités lors des Jeux olympiques de Paris 2024. Une logistique urbaine, puisque le défi de la transition écologique nous impose de changer de modèle. Et, enfin, une meilleure coordination avec tous les acteurs de la ville. Voilà la raison pour laquelle je voterai évidemment, parce que l'on va dire que c'est mieux que rien, mais quand même des regrets.

Mme **d'HAUTESERRE**

La Ville ne peut prendre de décisions que sur les bâtiments et les locaux dont elle a la compétence en gestion. Concernant l'ouverture le dimanche, je me suis battue pour demander que, dans un certain périmètre, les commerces puissent ouvrir le dimanche, parce que nous sommes dans un arrondissement très fréquenté et très touristique. Cela a été, à l'époque, validé, adopté par l'ancien ministre de l'économie, Monsieur Emmanuel MACRON. Donc, effectivement, quand je l'ai revu en tant que président de la République, je l'ai remercié chaleureusement d'avoir fait adopter cette procédure pour que les commerces puissent travailler le dimanche. Et, maintenant, je crois que c'est rentré dans les normes. Quel que soit le quartier, les commerçants arrivent à argumenter pour ouvrir le dimanche. Malheureusement, avec la crise du COVID, on sait que les commerçants ont besoin de travailler. Je pense qu'il n'y a aucun problème, aujourd'hui, pour que les commerces continuent à pouvoir exercer, travailler quels que soient les quartiers de Paris.

Mme LÉCUYER

C'est quand même très encadré. Dans le 8^e arrondissement il y a une zone qui est la zone du tourisme international qui justifie l'ouverture le dimanche, mais ce n'est pas le cas de tout l'arrondissement.

Mme **d'HAUTESERRE**

Si les commerçants demandent à ouvrir...

M. BALADI

Dans la dernière mandature il y a eu la création de nouvelles zones. On avait été consulté.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas simple.

Mme **d'HAUTESERRE**

Il y a des commerçants qui ne sont pas du tout intéressés. Notamment parce qu'il faut qu'ils soient sûrs de faire du chiffre et disposer du personnel parce que ce n'est pas le tout d'ouvrir...

M. BALADI

Avec l'accord des représentations syndicales et on l'a vu notamment sur les Champs-Élysées. On a certains commerces qui étaient ouverts le dimanche ou en soirée, qui ferment aujourd'hui plus tôt. Y compris dans les grands magasins par exemple sur les Champs-Élysées. Avant, les grands magasins ouvraient par exemple plus tard le jeudi. La Fnac ouvrait jusqu'à minuit sur les Champs-Élysées et, maintenant, ce n'est plus le cas. On assiste tous les jours à de nouvelles faillites d'entreprises. Et, là, c'est un vrai sujet. Pendant le COVID, on a mis sous perfusion ces entreprises, et c'est très bien, mais, aujourd'hui, il n'y a pas une journée qui passe sans qu'une entreprise ne fasse faillite. On le voit avec tous ces commerces d'habillement. C'est effectivement un vrai sujet. Je pense qu'on se rejoint.

M. TILLOY

Moyennant quoi, certains quartiers sont moins calmes, le dimanche, qu'autrefois.

Mme **d'HAUTESERRE**

On ne peut pas tout avoir, soit il est animé, soit on veut qu'il reste calme.... Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. La délibération 2023 DAE 77 est adoptée à l'unanimité.

M. TILLOY

Madame le Maire, je voudrais apporter une réponse à la question posée tout à l'heure sur le nombre de permanences d'avocats à la mairie du 8^{ème}. En 2022, 39 permanences ont été assurées. 334 rendez-vous ont été pris. Et 217 rendez-vous ont été effectués. Donc j'imagine qu'un certain nombre de personnes ne sont pas venues aux rendez-vous.

8°/2023 DASCO 01

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Chers collègues, la délibération propose de voter les dotations complémentaires de fonctionnement ainsi que des subventions d'équipement et de travaux. Ces dotations sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en octobre 2022. Je vais vous faire un petit récapitulatif puisque les 3 collèges en bénéficient.

- Pour Chaptal, il y a tables informatiques, pour la technologie, des tables, des chaises de classe qui se dégradent de plus en plus rapidement. Tout ça pour un montant de 19.155 euros.

- Pour Condorcet, ce sont des vidéoprojecteurs dans les salles de classe et de vie scolaire également. Des tables, des chaises de classe, des rayonnages pour le CDI. Et tout ça pour l'état de 33.050 euros de subvention.

- Pour Octave Gréard des tables des chaises de classe, des photocopieurs pour la salle des professeurs, des vidéoprojecteurs interactifs pour les salles de classe et des rideaux pour les salles de classe. Pour un montant de 27.320 euros de subvention.

Concernant la subvention supplémentaire pour les travaux, cette fois-ci, c'est le collège Condorcet qui en bénéficie pour un montant de 10.265 euros pour la création de trappes de visite dans la VMC, ventilation mécanique contrôlée, qui permettent justement un passage d'air à l'intérieur des pièces. Et pour la restauration de la statue de la Cour d'honneur. Ce qui est nécessaire.

Mme LÉCUYER

Bien sûr que je voterai cette délibération et, bien sûr, la suivante, pour évoquer le sujet sur lequel on va revenir, j'espère, à la fin de ce conseil. À savoir la problématique des fermetures de classes puisque évoquant la baisse de la démographie et du nombre d'élèves dans la capitale, l'académie de Paris projette de fermer des classes dans le 8^e arrondissement dès la rentrée scolaire 2023 dans les écoles publiques Baudry, Bienfaisance Monceau et Robert Estienne.

Mme **d'HAUTESERRE**

Madame LÉCUYER, s'il vous plait, on est sur une délibération qui concerne les collèges. Donc, si vous souhaitez prendre la parole ensuite, parce que vous avez déposé des vœux et des questions, le temps du débat viendra après. Mais pas pour l'instant...

Mme LÉCUYER

Alors, à la fin, vous me laisserez évoquer le sujet ?

Mme **d'HAUTESERRE**

Pardon, mais, là, vous abordez un sujet qui n'a rien à voir avec les collèges, quand même...

Mme LÉCUYER

C'est un sujet qui est aussi important, donc je prendrai la parole après.

Mme **d'HAUTESERRE**

J'ai demandé le sens du vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc, la délibération est votée à l'unanimité. Je parle bien de la DASCO 01. La délibération 2023 DASCO 01 est adoptée à l'unanimité.

9°/2023 DASCO 21

Subvention d'investissement de 18.980 euros à un collège au titre du Budget Participatif Parisien
Édition 2021

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La délibération propose d'accepter la subvention d'équipement de 18.980 euros, au collège Octave Gréard au titre du budget participatif parisien édition 2021. Les habitants du 8^e arrondissement avaient voté pour le projet « Un 8^e plus sportif ». Le projet vise l'achat de carabines et cibles laser run pour développer l'activité du biathlon et l'achat de tables de Teqball. Le laser run est une compétition multisports composée de course à pied et de tir au pistolet laser. Ce n'est pas dangereux du tout, ne vous inquiétez pas. Et cela fait partie d'une des 4 épreuves de la formule moderne du pentathlon, issue de 5 sports, la natation, l'escrime, l'équitation et le laser run, la course à pied et le tir. Avec ce fameux laser run dont les élèves vont pouvoir bénéficier, les athlètes enchaînent phases de course à pied et phases de tir sur 5 cibles à une distance de 10 mètres.

Il est intéressant de savoir, que le laser run a été introduit aux JO de 2012 et que les épreuves qui composent le pentathlon moderne de Paris 2024 se dérouleront du 8 au 11 août. Concernant le Teqball, c'est une discipline sportive récente puisqu'elle date de 2014. C'est un mélange entre le football et le tennis. Vous devriez tous essayer. Ce sport se pratique aussi bien en intérieur qu'en extérieur, avec un maximum de 3 joueurs autour d'une table un petit peu biscornue. Et se joue donc sur une table comme au tennis, mais avec des règles différentes. Donc c'est une table un peu arrondie. L'objectif est donc de passer la balle à son adversaire sans que celle-ci tombe au sol. Mais, dans la pratique, c'est important de le préciser, les bras et les mains ne sont pas autorisés et leur usage est donc considéré comme une faute. C'est donc un véritable sport de jonglage et d'agilité qui met à contribution toutes les parties du corps. Et, très important, cela participe à la prévention de la santé chez tous nos élèves. La Fédération internationale de Teqball a aujourd'hui à son actif trois coupes du monde dans cette discipline.

Mme LÉCUYER

Concrètement, le budget participatif sert à financer les carabines ?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Ainsi que les cibles, parce que c'est des lasers.

Mme LÉCUYER

Ce sont des élèves qui vont venir d'un peu partout dans Paris, cela va devenir un pôle ?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Non. Ce n'est que pour Octave Gréard. Et il y a effectivement les tables qui coûtent 1.000 euros. Donc, c'est un investissement.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La déclaration est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. La délibération 2023 DASCO 21 est adoptée à l'unanimité.

10°/2023 DEVE 5

Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

M. BALADI

Il s'agit des dispositifs CoprOasis, un règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés. Comme vous le savez, à Paris,

l'eau de pluie qui ne peut s'infiltrer, s'écoule presque exclusivement par le tout à l'égout où ces eaux rejoignent les eaux usées. Avec une stratégie plus respectueuse de l'environnement, dans cette délibération, la Ville a un projet et se donne un plan Paris pluie, qui vise à restaurer le cycle de l'eau. Et, dans ce plan, il y a l'objectif que les 38% d'espaces parisiens privés gérés par des copropriétés, à peu près 600 hectares dans Paris, se mettent petit à petit à réutiliser l'eau. Par exemple, avec des réutilisations d'eau pluviale, de la végétalisation, avec un financement dans le cadre de la ville via l'Agence parisienne du climat. Concrètement, il y a deux types d'accompagnement. Un premier accompagnement des copropriétés dans la réalisation des études préalables. Par exemple une désimperméabilisation du sol et la végétalisation sous forme de chèque forfaitaire d'un montant de 5.000 euros. Et une contribution au financement des travaux. Par exemple, concrètement, des travaux pour réorienter les canalisations d'eau de pluie. Le projet permet d'obtenir un gain de végétalisation après travaux, un minimum de 10% de la surface de l'espace libre. Donc pour, aussi, par exemple, enlever du bitume dans certaines cours de copropriété. Ce projet comporte au moins deux strates végétales arborées arbustives herbacée et prévoit la plantation, a minima, de 50% d'espèces régionales diversifiées. Tout cela c'est un beau projet. Moi, j'avais juste une remarque, parce que j'ai vu que c'était relayé aussi par certains et certaines, par l'outil coach copro et par l'Agence parisienne du climat. Quand une copropriété les sollicite, c'est bien, le dispositif existant, mais il y a 4 mois de délai de traitement. Donc, il y a un vrai sujet, et j'interviendrai prochainement avec Madame le Maire au Conseil de Paris pour en parler. On ne peut pas avoir des délais administratifs comme cela, de 4 ou 5 mois, rien que pour l'inscription et des accusés de réception. On a tout de même pas mal d'investissements dans l'environnement et une agence parisienne du climat qui doit fonctionner dans le cadre de l'opération France Rénov. Ce n'est pas normal que l'on ait ces délais, donc on interviendra au prochain Conseil de Paris, dès la semaine prochaine.

Mme LÉCUYER

C'est autant de temps pour les passeports.

Mme d'HAUTESERRE

C'est toujours hors sujet. Mais bon.... Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie, mes chers collègues. La délibération 2023 DEVE 5 est adoptée à l'unanimité.

11°/2023 DFPE 72

Subvention de 7 134 846 euros, avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses **24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile**

Mme DEBADIER

L'association ABC Culture que j'ai la joie de présenter chaque année gère 24 établissements d'accueil de petite enfance à Paris et propose de la garde à domicile également. Dans le cadre des conventions signées avec l'association des subventions lui sont versées pour l'accueil des enfants. Pour le 8^e arrondissement, il s'agit de l'établissement multi-accueil Coquin'Ours que vous connaissez bien qui est 7 Bis rue de la bienfaisance dont la capacité d'accueil est de 20 enfants. Petit rappel, dans l'arrondissement, nous comptons 300 places en crèche et deux demandes sur trois, environ, sont satisfaites. Une subvention globale de 7.134.846 euros sera allouée à ces 24 établissements et une enveloppe supplémentaire de 94.982 euros pour ces gardes à domicile. Madame le Maire, mes chers collègues, j'appelle à voter pour cette subvention et la signature des avenants correspondants.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2023 DFPE 72 est adoptée à l'unanimité.

12°/V08 2023 01

Vœu de Mme SEGOND pour donner la faculté aux maires d'arrondissement de pouvoir adosser aux référendums organisés par la Ville de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local

Mme **d'HAUTESERRE**

On a terminé l'examen des délibérations. Je propose d'introduire en séance le vœu d'Athénais MICHEL. Donc prenez le temps de le lire. Étant donné qu'il est complètement dans l'actualité, je souhaite, mes chers collègues, qu'on l'inscrive à l'ordre du jour pour pouvoir en discuter. Donc je mets aux voix. A l'unanimité, le Conseil d'arrondissement accepte que le vœu de Mme MICHEL soit inscrit à l'ordre du jour.

Mme **d'HAUTESERRE**

On reprend l'ordre de dépôt des vœux. Madame Sophie SEGOND, pour le vœu numéro un. Je vous donne la parole.

Mme SEGOND

Chers collègues, la Mairie de Paris, vous le savez, a décidé, enfin, d'utiliser la possibilité que lui offre le code général des collectivités locales, de solliciter l'avis de ses habitants sur la mise en œuvre de projets locaux. On s'étonne, d'ailleurs, que la Mairie ait choisi le sujet des trottinettes pour expérimenter cette votation alors que d'autres sujets, plus importants encore, auraient mérité, sans doute, l'avis des Parisiens.

Le vœu que je propose est d'adosser aux référendums organisés par la Ville de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local préalablement votée en Conseil d'arrondissement. Pourquoi ? Parce que nous sommes nombreux à assister aux réunions de quartiers, aux réunions qui ont lieu sur les différents aménagements de rues, de quartiers et que, comme moi, vous avez déjà entendu les multiples protestations que ces prétendues consultations occasionnent puisque, en fait, les habitants du 8^e se rendent compte que l'on fait semblant de recueillir leur avis pour des projets qui sont d'ores et déjà décidés au niveau de la Mairie centrale. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que, sur des sujets qui intéressent l'arrondissement, on puisse nous aussi consulter nos habitants. Voilà, en résumé l'objet de ce vœu.

Mme **d'HAUTESERRE**

C'est André TILLOY qui a souhaité vous répondre.

M. TILLOY

Chacun de nous a été élu selon un processus démocratique et représentatif de la population conformément à la loi. L'équipe de la majorité est constituée d'habitants issus de tous les quartiers de notre arrondissement. Et nous avons pleine légitimité à proposer, défendre et faire exécuter des projets.

Pour autant, Madame le Maire du 8^e arrondissement a été la première à défendre la démocratie participative au sein de notre famille politique à Paris. Et les conseils de quartier qui se réunissent régulièrement sont une occasion d'échanger avec les habitants de chaque quartier. Lorsque la Mairie de Paris veut consulter la population, elle, peut le faire. Nous en aurons un exemple le 2 avril. Cela n'oblige pas à introduire un millefeuille de consultations. Les citoyens ne souhaitent pas forcément être appelés aux urnes plusieurs fois à chaque décision. Lorsque nous avons besoin de consulter la population au niveau local, nous savons le faire à travers les conseils de quartier et, d'ailleurs, nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, par exemple pour l'installation de Trilib'. Donc, tout en voyant l'intérêt de la démocratie participative, je vous invite à voter contre ce vœu.

Mme **d'HAUTESERRE**

Madame LECUYER, vous avez levé la main ?

Mme LÉCUYER

Je veux intervenir sur ce vœu. J'ai le droit d'intervenir sur tous les vœux qui sont déposés.

Mme **d'HAUTESERRE**

André, tu as terminé ? Donc, tu ne souhaites pas qu'on vote pour ce vœu.

M. TILLOY

Tout à fait.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, chers collègues, je partage largement l'esprit de l'exposé des motifs du vœu qui nous est proposé par notre collègue. Et je vous rappelle que j'avais déposé ici même un vœu, justement pour demander ce fameux référendum sur les trottinettes, tout en ayant, bien sûr, conscience de ses limites, notamment en termes de biais sociologique dans la mobilisation des citoyens et de volonté parfois plus ou moins discrète, d'habiller la décision politique d'un vernis citoyen. Je suis donc moi aussi favorable à plus de démocratie participative à tous les niveaux, d'ailleurs. J'ai bien dit compléter et non pas remplacer. Je suis en revanche très réservée sur la lettre du dispositif de ce vœu. Il s'agit, je le cite, de « pouvoir adosser aux référendums organisés par la Ville de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local... préalablement votée en Conseil d'arrondissement. »

Ma réserve est double. Adosser une consultation d'arrondissement, qui n'est donc qu'une consultation, au référendum, qui, lui, est décisionnaire, organisé par la Ville de Paris compliquerait d'abord, à mon avis, la bonne compréhension des enjeux du référendum local principal, lequel concerne une collectivité territoriale pour une affaire locale. C'est très encadré. Une affaire locale significative et prioritaire, par exemple la création d'une police municipale... De plus, cette consultation d'arrondissement dénaturerait le référendum local qui est décisionnel et non simplement consultatif. Ce faisant, le remède serait pire que le mal et contreproductif pour la démocratie participative ainsi que le lien de confiance entre les électeurs et leurs élus. Il ne faut pas laisser croire aux citoyens qu'ils peuvent changer les choses si les choix sont déjà faits. Donc, vraiment, c'est la nuance entre référendum et consultation qui, à mon avis, induit un biais. Pour ces raisons, je m'abstiendrai sur ce vote.

Mme **d'HAUTESERRE**

Donc je mets aux voix ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

Abstention 2 : (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Catherine LÉCUYER)

13°/V08 2023 02

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris s'engage à garantir des emprises de chantier sur le domaine public strictement nécessaires, adaptées et proportionnées, dans l'espace et le temps, aux besoins justifiés pour la réalisation des travaux

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, pour en être aussi destinataires, de nombreux administrés se plaignent de la superficie excessive et de l'inoccupation fréquente des

emprises de chantier sur l'espace public dont ils sont les riverains. Ils déplorent notamment des travaux suspendus pendant des semaines et repris soudainement, la plupart du temps sans information. J'observe que ces plaintes ont augmenté depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, du nouveau règlement de voirie adopté par la Mairie de Paris. L'une des conséquences de ce nouveau règlement voirie est en effet le dérapage du calendrier, de la dégradation de la qualité des travaux de remise en état de la voirie depuis qu'ils ne sont plus assurés par la direction de la voirie et des développements. Donc la DVD de la Ville de Paris, mais par des intervenants sur l'espace public. Des intervenants privés, dont ce n'est pas forcément le métier d'origine. Dans le 8^e, par exemple, les riverains de l'avenue de Messine se plaignent de la saturation de l'espace public par les emprises des chantiers publics SNCF et privés, réalisées sur le tronçon de la voie entre les numéros un et numéro 18, ainsi que de l'utilisation faible, parfois même inexistante, de ces emprises de chantier. C'est pourquoi je vous propose d'émettre le vœu que la Maire de Paris, donc c'est un sujet, évidemment, qui est destiné à la Maire de Paris, s'engage à garantir des emprises de chantier sur le domaine public strictement nécessaires, adaptées et promotionnées, dans l'espace et le temps, aux besoins justifiés pour la réalisation des travaux. J'ai vu que le groupe Changer Paris auquel la majorité de notre arrondissement appartient va défendre un vœu qui est finalement assez similaire, au prochain Conseil de Paris, mais avec plus de considérants. Mais l'esprit est le même et, donc, j'espère que, par souci de cohérence, vous soutiendrez ce vœu.

M. BALADI

Madame LÉCUYER, il est important de rappeler, ici, à ce Conseil, et à chaque élu et à ceux qui nous écoutent, la procédure pour tout nouveau chantier avec une emprise importante. Je rappelle qu'avant toute réunion d'ouverture de chantier, qui s'appelle ROC, pour une réhabilitation importante, l'entreprise présente son projet d'emprise à la brigade des sapeurs-pompiers et à l'architecte de sécurité de la Préfecture de Police. Aussi, l'entreprise doit se conformer impérativement à leur avis et recommandations. S'ils refusent, fatalement, le chantier doit être modifié et l'emprise aussi. Ensuite, une ROC est faite sur le lieu du chantier, avec l'entreprise, les services, le service régional d'étude d'impact de la voirie, de l'ordre public et de la circulation de la Mairie, pour un avis consultatif. Ainsi, à la Mairie du 8^e, Madame le Maire et son équipe se rendent régulièrement sur place pour des chantiers importants. Si les emprises avec des bungalows, des Algeco, sont importantes, c'est que nous sommes de plus en plus soumis au code de travail. On le voit aussi dans nos copropriétés, dans nos rues, dans nos immeubles, avec un logement pour les personnes ou des équipements sanitaires. Des réhabilitations importantes comportent souvent des démolitions, aussi. Les avis des inspecteurs du travail sont toujours défavorables au logement des personnels et demandent systématiquement une emprise plus importante.

Vous parlez précisément, dans votre vœu, de l'avenue de Messine. Il s'agit du puits Messine. Le puits, comme vous le savez, Éole. On avait d'ailleurs fait des réunions publiques à la Mairie. C'était par rapport au RER E qui va être étendu vers l'Ouest de la métropole et de la région. Il s'agit d'un chantier qui est prévu pour se terminer, normalement, si tout se passe bien, en juillet de cette année. On a le calendrier à jour. On l'a eu avec Madame le Maire et son équipe. Il y a eu la mise en place d'un ascenseur, donc entre septembre et début novembre 2022. Je rappelle que c'est quand même un chantier à 30 mètres en souterrain qui est très important. Un équipement électrique du puits, donc, entre novembre et février. Et, pour l'instant, ils tiennent tous ces délais. La réalisation d'un SAS pompier du tunnel, en cas d'incendie, permettra aux personnes l'évacuation. Et la mise en place de trappes de voirie en avril mai 2023 pour une libération des emprises, si tout se passe bien, normalement, d'ici juin ou juillet 2023. Donc, pour l'instant, on tient les délais. On est attentif, comme vous, et on répond régulièrement aux riverains sur ces travaux. On essaie de limiter ces impacts. Effectivement, notre groupe a déposé un vœu, et on dépose régulièrement des vœux. Et on saisit la Mairie de Paris et les services, le cas échéant, dès qu'on a des problèmes particuliers avec certains chantiers. Je rappelle que 62% des chantiers à Paris sont des chantiers privés, à 100% privés, et que plus de 20% sont des chantiers réalisés par l'État, la société du Grand Paris, Île-de-France Mobilités.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous remercie. D'ailleurs, il y a un comité de coordination de chantier, sous la responsabilité de Jacques BAUDRIER qui nous réunit, qui se déplace, et on visite les chantiers en présence des riverains, comme la rue de Turin où, effectivement, les gens ont échangé avec nous. Évidemment, tout ce qui est chantier cause des nuisances mais après, je peux vous dire que le jour où nous avons visité ce chantier de la rue de Turin, les habitants sont sortis et c'est tout juste s'ils n'ont pas embrassé Jacques BAUDRIER parce qu'ils ont trouvé génial d'avoir changé le quartier et la rue. Donc, il faut reconnaître qu'il y a un suivi. Et, comme l'a rappelé Vincent BALADI, 80% des travaux viennent des travaux privés. Notamment, dans notre arrondissement, et, vous le savez, beaucoup d'immeubles appartenant à des privés sont revendus à des grandes sociétés d'assurance ou de banques internationales et dès que les investisseurs rachètent le bien ils le transforment, souvent en bureaux et très peu en logements. Avec le nouveau PLU, éventuellement et en application de la loi, on pourra les inciter à faire aussi des logements, pour louer aux personnes qui sont dans notre arrondissement, des familles qui n'arrivent plus à se loger, à cause des loyers élevés. Ainsi, les grosses entreprises et notamment les compagnies d'assurance qui investissent beaucoup dans notre arrondissement, au lieu de ne faire que des bureaux, seront incitées aussi à construire des logements pour que notre arrondissement puisse se repeupler. Malheureusement, ce n'est pas suffisant. Quand je célèbre les mariages j'appelle la jeune génération à faire des enfants en leur disant que dans notre arrondissement on dispose d'excellents établissements scolaires et aussi des crèches. Nous suivons attentivement ce dossier. Donc, il n'y a aucune raison de déposer un vœu pour faire un vœu. Par conséquent, j'appelle à voter contre votre vœu.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, je donnais l'exemple de l'avenue de Messine mais mon vœu était général. Vous avez lu les considérants. Je prends l'exemple de l'avenue de Messine qui est assez caractéristique parce que, moi aussi, j'ai visité le puits. Vous avez des emprises de travaux publics qui sont inoccupées, qui sont même sales, non entretenues depuis des mois et des mois. J'ai pris des photos. Les riverains n'en peuvent plus.

Mme d'HAUTESERRE

Ils n'en peuvent plus ? Eh bien, qu'ils déménagent !

Mme LÉCUYER

Alors répondez-leur qu'ils déménagent.

Mme d'HAUTESERRE

C'est ce que je leur ai répondu parce qu'ils savent très bien que ce n'est pas nous qui avons commandé ces travaux et que c'est l'État, la Région. Quand les gens vont pouvoir se déplacer à partir de la place Saint-Augustin ou de l'Avenue Messine, et qu'ils vont mettre un quart d'heure pour arriver à destination dans l'Ouest parisien, ils seront contents. C'est comme à l'époque, quand on avait conçu les métros. C'était un « bordel » dans tout Paris, et, maintenant, tout le monde est ravi d'avoir les métros, le RER. Excusez-moi mais cela ne se fait pas comme ça. Si on avait vraiment la possibilité que tout se passe en 3 jours d'un coup de baguette magique, on l'aurait fait. Malheureusement, ce sont des chantiers RATP, EOLE, et on n'a pas la main dessus. Par contre, vous me dites que c'est sale mais, excusez-moi, si les gens étaient un peu plus propres, ce ne serait pas sale. Dans d'autres pays, vous avez vu ce genre de choses ? Non. Parce que les gens sont sales et, je le répète, on en a assez que les gens ne respectent rien. Si ces personnes jetaient leurs masques, leurs mouchoirs, leurs papiers souillés dans les poubelles, ce serait mieux. Mais ce n'est pas le cas. On subit, on ne fait que subir !

Mme LÉCUYER

Donc vous ne voterez pas le vœu au Conseil de Paris de Changer Paris qui reprend exactement....

Mme d'HAUTESERRE

Pardon mais on est en séance du Conseil d'arrondissement.

Mme LÉCUYER

Je veux bien que vous soyez toujours dans l'opposition mais, là, en l'occurrence, c'est un constat. Il y a plein de chantiers, partout, dans Paris. Il y a des dérapages en termes de délais.

Mme **d'HAUTESERRE**

Ce constat, effectivement, il existe depuis un certain temps et à chaque fois je vous ai répondu de la même façon.

Mme LÉCUYER

C'est un vœu qui va dans le sens de l'intérêt général.

Mme **d'HAUTESERRE**

L'intérêt général, c'est nous qui le décidons, sur ce qui est à gérer. Nous ne faisons pas des interventions que pour la médiatisation et pour que vous puissiez remplir votre newsletter. Je suis désolée mais j'ai bien compris votre manip.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, on est tous au service des habitants. Vous comme moi. Ce n'est pas le sujet, là. Il y a un sujet de voirie, point. Ce n'est pas la peine de rentrer dans ces considérations.

Mme **d'HAUTESERRE**

Concernant l'avenue de Messine, on sait exactement quelles sont les personnes actives. Je reçois des SMS, matin, midi, et soir avec les photos, « les crottes, les trucs, les machins » ... Donc on sait exactement, donc je ne vois pas pourquoi je jouerai ce jeu. Alors, je passe aux voix ce vœu et j'appelle à voter contre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

Abstention 2 : (Mme Athénais MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

14°/V08 2023 03

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris accélère le calendrier du réaménagement de la rue de Saint-Pétersbourg et élargisse les réunions préparatoires à l'ensemble des parties prenantes du projet

Mme LÉCUYER

Alors, il s'agit d'un vœu pour l'accélération du calendrier d'aménagement de la rue de Saint-Pétersbourg et que les réunions préparatoires à ce projet d'aménagement soient élargies à l'ensemble des parties prenantes du projet.

Depuis 2020, les riverains et les usagers de la rue de Saint-Pétersbourg subissent les externalités négatives du réaménagement de la rue voisine d'Amsterdam, avec les reports de la circulation générale et des lignes de bus 21 et 95 qui génèrent des embouteillages, des comportements routiers dangereux et des pollutions atmosphériques et sonores mettant en danger leur sécurité et leur santé. Pour autant, ces riverains et ces usagers ne sont pas au bout de leur peine. Le futur aménagement de la rue de Clichy dans le 9^e arrondissement devrait créer inévitablement un nouveau report de circulation supplémentaire dans la rue de Saint-Pétersbourg qui pourrait s'en trouver davantage

encore embolisée. Comme vous le savez, ces riverains et usagers de la rue de Saint-Pétersbourg ont déjà posé le diagnostic de la situation, formulé des propositions et attendent maintenant des actes. Le problème est que le calendrier prévisionnel de la Ville de Paris pour le réaménagement de la rue de Saint-Pétersbourg, avec une première réunion publique de concertation vendredi 10 mars et le démarrage d'un simple "test", en mars, puis un début des travaux à la fin de l'année seulement, ne prend pas la mesure de l'importance et de l'urgence de la situation. La sécurité et la santé des riverains et des usagers ne peuvent attendre une année d'immobilisme supplémentaire. La rue de Saint-Pétersbourg doit donc être apaisée et sécurisée dans les meilleurs délais.

Enfin, le format des réunions de préparation du projet de réaménagement de la rue de Saint-Pétersbourg n'a pas été élargi à l'ensemble des parties prenantes du projet - la Mairie du 8^e arrondissement, les représentants des habitants et des commerçants, y compris les collectifs divers, Île-de-France Mobilités, la RATP, mais aussi la Mairie du 9^e arrondissement pour la cohérence d'ensemble du plan de circulation générale.

C'est pour toutes ces raisons que je propose donc d'émettre ce vœu auprès de la Maire de Paris afin qu'elle accélère le calendrier de réaménagement de la rue de Saint-Pétersbourg et élargisse donc les réunions à l'ensemble des parties prenantes du projet.

Mme d'HAUTESERRE

Merci. C'est Jean-Louis BARTHELÉMY, qui habite dans le quartier, qui va vous répondre parce qu'il suit ce dossier depuis un certain temps.

M. BARTHELÉMY

Merci, Madame le Maire, Madame la conseillère. Chers collègues, je souhaite effectivement faire un petit peu l'historique et une remise en perspective sur ce dossier qui est un dossier effectivement de long terme puisque, dès mai-juin 2020, avec la mise en place de la coronapiste, dans cette même enceinte, la Maire du 8^e et moi-même alertions déjà, dans cette même enceinte, sur l'impact négatif engendré par la création de cette coronapiste sur la circulation dans la rue de Saint-Pétersbourg et le report du trafic automobile, bus, taxi, sur cette même rue, dans les deux sens. Depuis, de nombreuses modifications du plan de circulation, et en particulier l'inversion du sens de circulation de l'avenue de Clichy ont profondément modifié la nature du trafic dans la rue Saint-Pétersbourg. Dans le cadre du plan Embellir Paris en 2021, le sujet de la rue de Saint-Pétersbourg est déjà ressorti de la part des habitants et des riverains comme nécessitant un traitement spécifique. Et cette demande a donc été bien intégrée, à plusieurs reprises, dans le cadre du comité d'animation du Conseil de quartier Europe du 3 novembre 2021 et de l'Assemblée plénière du Conseil de quartier de l'Europe le 10 décembre 2021. L'apaisement de la rue de Saint-Pétersbourg, en particulier l'élargissement des trottoirs est cité comme l'un des projets phares du programme Embellir Paris et demandé par les habitants. Pour rappel, également, lors de la réunion publique du 27 avril 2022, un programme des travaux d'aménagement dans le quartier de l'Europe a été présenté par les services de la Ville, avec le programme rue des écoles, végétalisation et l'apaisement de la rue de Saint Petersbourg. Je tiens à rappeler, là encore un peu pour mettre en perspective, que ce programme concerne 8 rues sur les 16 que compte le quartier de l'Europe. Donc le programme Embellir Paris impacte 50% des rues du quartier de l'Europe. Ce n'est pas négligeable. Les services de la Ville de Paris nous ont également fourni un chronogramme avec des plans de déploiement de l'ensemble de ces travaux sur les années 2022, 2023, 2024. Vous pouvez le retrouver sur le site internet de la Mairie du 8^{ème}. Les travaux de la rue de Saint-Pétersbourg ont été planifiés pour avril 2023. Et, donc, tout début septembre 2022, en collaboration avec André TILLOY, dans le cadre de l'animation du Conseil de quartier et en anticipation des réunions préparatoires nécessaires pour faire remonter les attentes des habitants du quartier, nous avons, avec André, provoqué une réunion informelle des membres du Conseil du quartier de l'Europe pour alimenter la réflexion dans le cadre des assemblées plénières prévues. Au travers des nombreux échanges avec les habitants du quartier, animés par André TILLOY et moi-même, des rendez-vous entre des représentants des riverains et Madame le Maire, des propositions se sont cristallisées, lors de l'assemblée plénière du quartier du 24 novembre 2022.

Je tiens à rappeler, et vous avez tous l'expérience de cela, que, quand il faut trouver un compromis entre habitants pour une solution dans un même quartier, ce n'est absolument pas trivial. Je vais vous

donner quelques exemples. Entre un riverain qui réclame une place de parking sous ses fenêtres, celui qui ne souhaite plus de voiture du tout, celui qui veut une statue de Caillebotte sur la place de Dublin, ou une copie du tableau de Monet de la gare Saint-Lazare sur la place de l'Europe, qui demande un arrêt de bus à 50 mètres de chez lui, qui ne veut plus de bus dans sa rue, celui qui s'occupe du haut de la rue, celui qui s'occupe du bas de la rue, ce n'est pas évident. Nous avons assisté comme témoins à des réunions et des prises de becs épiques entre riverains.

Néanmoins, lors de la réunion du 24 novembre 2022, des éléments a priori consensuels ont été remontés à l'Hôtel de Ville et une réunion a eu lieu le 17 février, en présence de David BELLIARD, adjoint à la Maire de Paris, la Maire du 8^e, bien sûr, et l'association des riverains et les services techniques de la ville. Au cours de cette réunion ont été actés les éléments suivants, qui correspondent également, je tiens à le rappeler, aux engagements de l'équipe municipale dirigée par Madame le Maire dans son programme lors des élections de 2020. On essaie d'avoir la mémoire un petit peu longue, on s'engage et donc, on réalise. En particulier, les points qui ont été actés lors de cette réunion, qui seront présentés comme vous le rappeliez, Madame la conseillère, demain. Ils seront proposés lors de la réunion publique qui aura lieu à l'école rue de Moscou. L'élargissement de trottoirs de 2 mètres, côté pair, donc côté église, l'un des engagements pris par Madame le Maire, entre la place de l'Europe et la rue Florence. Puis, côté impair, côté Simply, donc jusqu'à la place de Clichy. Donc il reste seulement deux files de circulation. Le trafic est ouvert aux bus et aux vélos, exclusivement dans le sens de la montée. Il n'y a donc plus de stationnement dans la rue ce qui veut dire que cela a un impact non négligeable sur les riverains, sur les habitants. Les réactions ne manqueront pas d'être intéressantes à écouter demain lors de la réunion. Les stationnements PMR en particulier, personnes à mobilité réduite, sont reportés dans les rues adjacentes. Il n'y a pas de végétalisation possible, contrairement à ce qu'on avait pu anticiper, ce qu'on avait souhaité, à cause des réseaux qui sont importants sur la Saint-Pétersbourg. On va surélever pour protéger les passages piétons et les croisements, et les traversées de la rue de Saint-Pétersbourg, qui est un des sujets importants. Donc on va surélever les chaussées au croisement Berne et Florence. Il y a un engagement de David BELLIARD à ce que la déviation des bus 21 et 28, qui passaient rue de Clichy, soient déportés rue de Saint-Pétersbourg. Ce déplacement est temporaire jusqu'à la fin des travaux de la rue de Clichy, à l'automne 2024.

Et, donc, pour répondre à votre question, également, ce n'est pas une expérimentation qui aura lieu au printemps 2023, mais c'est vraiment une solution en dur qui va cristalliser et qui va donc cranter l'ensemble de ces propositions, qui sera mise en place, probablement, on le saura bientôt, au printemps 2023. On espère pour avril 2023. Toutes les mesures que j'ai présentées là seront effectivement mises en place très rapidement.

Mme LÉCUYER

Donc, il ne s'agit pas que d'un test ?

M. BARTHELÉMY

Il ne s'agit pas d'un test. On a, en plus, demandé également, conformément à ce qui avait été demandé par les habitants, l'installation d'un radar. Nous allons faire la demande à la Préfecture de Police de Paris, parce que c'est le Ministère de l'Intérieur qui est en charge. Nous demandons aussi des aménagements place de Dublin, côté impair, puisque la partie pair a été réaménagée mais que, côté impair, on a encore des améliorations à faire. Et on a également des demandes d'aménagement des arrêts de bus sur le haut de la rue, avec la RATP et Île-de-France Mobilités. Pour information, cette proposition d'aménagement qui est très importante, permettra de réduire, dès ce printemps, le nombre de voitures de moitié dans la rue, soit à peu près 8.000 véhicules par jour. Donc, ce n'est pas du tout anecdotique. Et la réunion publique qui aura lieu demain vise à entériner ces propositions, nous l'espérons, présidée par Madame le Maire et avec les services de la Ville. Une fois de plus nous n'avons pas attendu, c'est un projet à long terme, que nous suivons depuis un certain temps et en coordination en particulier avec l'ensemble des parties prenantes. Donc, la Mairie, les services dédiés, la RATP, IDFM etc. Et au plus proche des habitants du quartier, dont je suis.

Mme LÉCUYER

Merci. Petite question supplémentaire, la RATP est dans la boucle, puisqu'il y a un certain nombre de lignes de bus ?

M. BARTHELÉMY

Madame le Maire a écrit à plusieurs reprises à IDFM et à la RATP.

Mme LÉCUYER

Donc, demain soir, la RATP sera là pour expliquer que les dévoiements des lignes de bus de la rue d'Amsterdam sur la rue de Saint-Pétersbourg vont être maintenus ?

Mme **d'HAUTESERRE**

Ces personnes sont invitées, comme vous.

Mme LÉCUYER

Donc, demain soir, la RATP sera là ?

Mme **d'HAUTESERRE**

Je ne sais pas si elle sera là.

M. BARTHELÉMY

Mais, effectivement, les bus 21 et 95 sont maintenus sur la rue Saint-Pétersbourg. Mais on élimine 8.000 véhicules.

Mme **d'HAUTESERRE**

L'association des habitants de la rue de Saint-Pétersbourg sera présente. Les personnes qui étaient en réunion avec nous, les services techniques, et David BELLARD, seront là pour faire entendre leur voix. C'est quand même important, ce sont des gens qui habitent sur place, dans la rue Saint-Pétersbourg. Il y a une demande, il y a une crainte, effectivement parce qu'il y a énormément de circulation dans cette rue. Et je l'ai dit à David lors de cette réunion, les parents nous ont signalé qu'il y avait un chauffeur de bus qui était un peu excité, un jour, qui a percuté un agent en train de faire la circulation avec sa raquette. On n'a pas du tout envie qu'il y ait un drame. Aussi, ce que j'ai fait pour la rue de la Bienfaisance, c'est parce que les parents d'élèves nous ont signalé justement le cas d'un 4X4 qui a tamponné un agent, qui est tombé sur la voie. Suite à cela, j'ai pris la décision de faire la rue aux écoles rue de la Bienfaisance. Donc, nous allons faire de telle sorte que les habitants, dans ce périmètre, et notamment les enfants, les familles, puissent être en sécurité. Évidemment, je n'aurais pas 100% de personnes qui vont applaudir mais, notre rôle, c'est de protéger la population et on va le faire. Il y aura des mécontents mais, je ne peux pas être au four et au moulin. Donc, il faut qu'on prenne une décision et, cette décision, elle sera proposée demain soir, lors de cette réunion publique à l'école Moscou. Je vous appelle à retirer votre vœu autrement nous le votons défavorablement.

Mme LÉCUYER

Alors je ne vais pas le retirer mais, donc, j'ai appris que ce n'était pas un test. C'est un point dont nous n'avions pas connaissance. Mais je le maintiens, pour élargir les réunions à l'ensemble des parties prenantes du projet, et c'est vrai que s'il manque par exemple la RATP, ce serait regrettable, c'est quand même un gros sujet, avec les bus.

Mme **d'HAUTESERRE**

J'appelle à voter contre ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LÉCUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

Abstention 2 : (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

15°/ Q08 2023 01

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à la fermeture d'une classe scolaire à l'école Louis de Funès

Mme SEGOND

Elle est d'ailleurs assez liée au vœu qu'a déposé Athénaïs qui porte sur les fermetures de classes maternelles et primaires à la prochaine rentrée. Des fermetures qui sont évidemment liés à la diminution de la population de la capitale et notamment dans notre arrondissement. On sait que c'est l'arrondissement le plus touché, puisque la politique menée par la Maire de Paris décourage les familles qui quittent Paris. Ces familles sont assez lasses de cette ville sale, où rien n'est fait pour faciliter leur vie et le bien-être de leur enfant.

Dans le 8^e, je rappelle qu'en 2021 on a perdu 8 % d'habitants et que, en 2022 le trend est le même. Cela se traduit par deux fermetures de classes de maternelles à Bienfaisance et à Robert Estienne et deux fermetures de classes élémentaires à Paul Baudry et à Louis de Funès. Toutefois, la suppression de classes ne peut se faire sur une simple approche arithmétique surtout lorsque les écoles concernées accueillent des enfants bénéficiant du dispositif ULIS, comme c'est le cas de l'école Monceau Louis de Funès. En effet, la pédagogie qui est appliquée à ces enfants consiste à alterner leur présence en classe ULIS et en classe traditionnelle au milieu des autres enfants. Supprimer une classe serait catastrophique pour eux car il est certain qu'un maître ou une maîtresse qui a davantage d'enfants dans sa classe ne pourra pas donner autant d'attention à la bonne intégration de ces enfants, puisque les classes actuelles sont déjà très chargées avec plus de 25 élèves par classe. Donc je voulais savoir, mais je n'en doute pas, Madame la Maire si vous aviez déjà interpellé le Rectorat de l'académie de PARIS sur la particularité de l'École Louis de Funès afin qu'il puisse revoir sa décision sur la suppression d'une classe élémentaire.

Mme **d'HAUTESERRE**

C'est Delphine MALACHARD des REYSSIERS, en charge des affaires scolaires, qui va vous répondre.

Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

Merci pour votre question. Tout d'abord, on assiste, cette année, à une baisse des effectifs dans les écoles parisiennes. Dans toutes les écoles. Sachez que tous les arrondissements sont touchés. J'étais en CDEN lundi et ils ont témoigné de cela.

Vous n'êtes pas sans savoir que plus de 200 classes d'école, 187 de collèges, vont fermer à Paris à la rentrée 2023. Notre arrondissement perd 4 classes dans les écoles comme vous le disiez, à Bienfaisance, Paul Baudry, Louis de Funès et Robert Estienne. Il y a plusieurs raisons à cela. Vous le verrez c'est assez large. Tout d'abord, c'est une décision politique, du gouvernement, de supprimer non seulement des classes, mais aussi des postes d'enseignants. Mais ce n'est pas pour cela qu'il y aura une augmentation de salaire, loin de là.

Ensuite, en 10 ans, Paris a perdu environ 120.000 habitants et plus de 30.000 élèves. Et comme vous le dites également le 8^e arrondissement a perdu 8% d'habitants en 2021. Mais ce n'est pas l'arrondissement qui a perdu le plus d'habitant. A Paris, la rentrée 2022 comptait 108.500 élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Les raisons sont plurielles, la principale étant la baisse de la natalité. Et puis, également, les familles ont été très perturbées par la crise sanitaire du COVID. Celle-ci a fait fuir les Parisiens de la capitale pour plusieurs raisons : facilité du télétravail,

ressources financières, plus d'espace dans son cadre de vie, améliorer ses conditions de vie, moins de pollution, plus d'espaces verts. Mais, ça, vous le savez également, je pense. Les Parisiens comme vous l'avez remarqué, fuient la capitale, mais pas uniquement à cause de la saleté et des travaux. C'est aussi parce que la classe moyenne n'a plus les moyens de prendre un logement dans le 8^e arrondissement. On parle de notre arrondissement. Madame le Maire a reçu plus de 2.000 dossiers de demandes de logements sociaux. Elle reçoit assez régulièrement...

Mme d'HAUTESERRE

Des familles de la classe moyenne.

Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

De la classe moyenne, c'est ce que je dis, qui n'ont pas assez de moyens pour pouvoir se loger. À cela s'ajoute le fait que la loi protégeant les locataires (jusqu'à quand ?), les propriétaires ne veulent plus louer et préfèrent laisser leur appartement où leurs immeubles inoccupés plutôt que d'avoir des années de procédure pour récupérer leur bien. Vous êtes avocate, donc vous êtes un petit peu au courant. Sachant qu'il faut au minimum 3 ans pour récupérer un bien. Madame le Maire reçoit également très régulièrement des propriétaires qui ont fait confiance à des locataires et qui se sont fait avoir. Encore la semaine dernière, notamment avec une dame d'un certain âge.

Pour en revenir à votre question orale concernant l'école Louis de Funès, sachez que ce n'est pas la seule à avoir un dispositif ULIS. Il y a aussi l'école Suresnes. Pour faire une petite parenthèse, quand vous parlez effectivement de ces enfants en situation de handicap, il y a un problème de recrutement. Encore hier nous avons reçu la directrice de la DASCO. Ce problème de recrutement touche tous les arrondissements. Il n'y a pas d'AESH. Le poids de s'occuper de ces enfants ne peut pas reposer uniquement sur les épaules de la maîtresse, de l'enseignant. Il y a à chaque fois un AESH. Mais, comme il n'y a plus d'AESH, vous voyez la logique.

Ensuite, au regard des chiffres de la Mairie de Paris, sur tous les arrondissements, la carte scolaire du 8^e s'en sort plutôt bien. Finalement, nous avons au contraire réussi à sauver des classes. Concernant la suppression de classes à l'école De Funès, au départ, il devait y avoir encore plus de classes supprimées en maternelle et en élémentaire à cause du manque d'élèves. Mais Madame le Maire, et l'Inspectrice de l'éducation nationale ont réussi à négocier avec Monsieur le recteur d'académie, pour qu'à la rentrée prochaine, la classe fermée ne le soit qu'en élémentaire et pas en maternelle comme ce qui était prévu. Et d'ailleurs, le recteur était venu inaugurer la première école publique bilingue. En fait, le rectorat applique des ratios, tout simplement. Il a fermé là où le nombre d'élèves par classe est le plus bas, en sanctuarisant les classes ULIS. Après fermeture, la moyenne par classe sera de 22,6 élèves en élémentaire, à Louis de Funès. Donc on devait perdre 6 classes et, après une discussion avec le rectorat, avec des arguments bien développés par Madame le Maire, cela a permis d'en sauver plusieurs dans l'arrondissement et on n'en perd finalement que 4.

Mme d'HAUTESERRE

On a perdu 4 classes par rapport à ce qui était prévu au départ, c'est-à-dire 6 classes. Donc, j'ai vu le DASEN, j'ai vu le recteur, en argumentant la volonté des directrices et directeurs des établissements scolaires de faire du bilinguisme dans les établissements et, effectivement, les parents sont très fiers quand je les croise, que les enfants leur parlent en anglais. Il y a une attente et je l'ai dit très franchement au recteur, les écoles privées récupèrent les enfants de notre arrondissement parce qu'il y a cette possibilité de pouvoir apprendre l'anglais très jeune. Il faut être pragmatique, logique, il faut que les familles puissent rester dans l'arrondissement, il faut leur permettre de pouvoir se loger et de vivre correctement. À l'époque des gilets jaunes, l'école Louis de Funès, était le lieu où les gamins étaient le plus traumatisés parce qu'ils ont vu les Black blocks pénétrer avec violence dans le commissariat de police situé à proximité. Donc, déjà, à partir de ce moment-là, les familles nous ont dit qu'elles ne souhaitent pas rester dans un arrondissement qui est complètement stigmatisé par ces manifestants qui ne manifestent pas pour obtenir socialement des avancées, mais juste pour casser. Cela a traumatisé les gens. Vous avez vu, dans les médias, et on en parle encore aujourd'hui, à

proximité de l'école Louis de Funès, cette banque qui a brûlé avec des gens qui habitaient au-dessus. Le feu a pris dans la cage d'escalier. Les gens sont descendus en plein mois de décembre, pieds nus, pratiquement en caleçon. Donc ce sont ces événements-là qui marquent les esprits. Moi, je parle très franchement, si vous proposez à des familles un loyer de 1.500 à 2.000 euros pour un 200 m², ils restent, même si c'est bondé de déchets en bas de chez eux. Ils cherchent à vouloir rester dans l'arrondissement. Sauf qu'on ne peut pas les loger parce qu'on n'a pas assez de logements adaptés. Et, d'ailleurs, lors d'une de vos interventions, tout au début de la mandature, en 2020, vous nous avez posé la question : « pourquoi il y a autant de bureaux et pourquoi on ne fait pas plus de logements ? » Vous vous souvenez de cela ?

Mme SEGOND
Tout à fait.

Mme **d'HAUTESERRE**

Aujourd'hui, on est devant ce fait, il faut le reconnaître. Le 8^e arrondissement est un arrondissement qui comprend des immeubles avec beaucoup de sièges sociaux, de bureaux. Donc on essaie de pallier et, avec le nouveau PLU, on va demander qu'il y ait davantage de logements dans les permis de construire et, d'ailleurs, les investisseurs le savent, ils seront obligés d'en prévoir dans leurs projets immobiliers de bureaux. Autrement, dans 10 ans, on aura plus que 2.000 habitants ! Pardon, mais c'est quand même ce qui nous attend. Voilà notre réponse à votre question. Nous abordons maintenant la question orale de Madame LECUYER.

16°/ Q08 2023 02

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement sur la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale des différents lots du projet de la ZAC Beaujon pour lesquels l'expiration de cette garantie est imminente

Mme LÉCUYER

Il s'agit d'une question orale sur la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale des différents lots du projet de la ZAC Beaujon pour lesquels l'expiration de cette garantie est imminente. La ZAC Beaujon, ce sont 96 logements sociaux, 4.600 m² d'équipements sportifs, 3 commerces, 1.580 m² d'équipement destinés à la petite enfance, un groupe scolaire de .5000 m², 53 chambres dans un foyer de jeunes travailleurs et un square central de 1.823 m². Mais aussi beaucoup de défauts et de malfaçons. Tantôt une mauvaise isolation thermique, tantôt des éléments extérieurs défectueux, tantôt des panneaux solaires installés en toiture sans raccordement, etc.

Vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu en répondant à la question orale que je vous avais posée lors de notre conseil du 8^e en septembre dernier pour la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale. Plus précisément pour l'école élémentaire Louis De Funès. Vous aviez alors rappelé, je vous cite, que « les équipements livrés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Beaujon comportent des malfaçons et des défauts de conception ». Puis, vous aviez précisé que « le centre sportif et l'école Louis du Funès livrés début 2014, souffrent notamment de nombreux défauts ». Or, à l'approche du dixième anniversaire de la livraison de certains lots du projet de la ZAC est synonyme d'expiration de leur garantie décennale. Je pense notamment au centre sportif et au pôle petite enfance livrés en 2014, ainsi qu'à l'école élémentaire Monceau et à certains logements sociaux livrés en 2015. La question est donc la suivante : pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer les démarches que vous comptez effectuer et suivant quel calendrier afin de faire réaliser un audit global de fin de garantie décennale sur les des différents lots de ce projet de la ZAC Beaujon pour lesquelles l'expiration de la garantie est imminente. Je vous remercie.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Comme je vous ai déjà répondu à plusieurs reprises, maintenant je vais laisser la parole à Grégoire GAUGER qui vous apporte la réponse.

M. GAUGER

Ma réponse va évidemment dans le même sens que Madame le Maire. Madame la conseillère, en effet, on revient sur ce sujet presque récurrent de la ZAC Beaujon. La ZAC, pour les CMJ qui nous font le plaisir d'être là, c'est une zone d'aménagement concertée. En fait, les pouvoirs publics ont décidé de réaliser un aménagement global. C'est là où se trouve la piscine, la maison des associations, le centre d'animation culturelle, le conservatoire. Madame LECUYER en a cité certains d'entre eux. Déjà, on aimerait rappeler que nous sommes vraiment ravis de cette ZAC qui a apporté un nouveau souffle au quartier Hoche Friedland et même au-delà. Cela nous a permis d'avoir des équipements de proximité qui nous faisaient cruellement défaut dans l'arrondissement et sans prêcher pour ma paroisse, notamment le centre sportif Auriol et sa piscine. Cette ZAC permet à des milliers d'usagers d'avoir un accès aux services publics qui sont de qualité. Ça apporte une attractivité nécessaire, au niveau social, culturel, éducatif, sportif. La Mairie s'en réjouit mais, surtout, la Mairie apporte une attention particulière au bon fonctionnement et au bon développement, sur le long terme, de ces équipements. Hier soir avait encore lieu la réunion réseau ZAC Beaujon qui réunit les chefs d'établissement des équipements de la ZAC. Et on a pu, à cette occasion, mesurer toutes les initiatives, les synergies qui sont en cours et qui sont à venir, au sein de cette ZAC, qui sont formidables et qu'on accompagne du mieux qu'on peut dans cette Mairie.

Pour revenir sur le fond de votre question, la garantie décennale, tout d'abord, je me permets de vous renvoyer à la réponse de Madame le Maire, qui a été citée, du 27 septembre dernier, et qui valait pour l'école Louis de Funès mais, finalement, qui vaut pour tous les bâtiments de la ZAC. Oui, quand cela a été livré à partir de 2014, il y a eu des malfaçons, des défauts, que nous avons tout de suite dénoncés quand nous sommes arrivés aux affaires en 2014. Et vous en savez quelque chose. Il faut aussi rappeler que chacun de ces bâtiments, même si c'est bien d'avoir une vision globale, est sous la tutelle d'une direction ou d'une sous-direction différente de la Ville, DJS, DASCO, DAC, etc. Chacune de ces directions, et nous y veillons depuis 2014, avec ses services techniques compétents, a émis et émet des réserves lors des livraisons des travaux. C'est-à-dire que, pour tout nouvel équipement qui a été livré, évidemment, un certain nombre de réserves sont émises. Les réserves qui permettent, pour ceux qui connaissent un peu moins le droit de l'immobilier, lorsque vous recevez les travaux, de dire au constructeur « ceci a été mal fait, ainsi que ceci, et je vous donne un certain délai pour y remédier. » Pour ceux qui sont survenus après la réception des travaux, après le procès-verbal de fin des travaux, rassurez-vous, Madame LECUYER, chaque année, il y a des visites techniques qui ont lieu. D'ailleurs, certains élus, selon leurs compétences, y participent, pour permettre de lister ce qui a échappé à la réception des travaux et relève de la garantie décennale. Lorsque cela est nécessaire la Ville, évidemment, entend jouer l'assurance de responsabilité civile décennale des constructeurs pour avoir des dommages qui apparaissent et pour y remédier. Comme vous le savez, Madame le Maire l'avait rappelé, plusieurs recours amiables ont été déposés par les services de la Ville à l'encontre des constructeurs de chacun de ces bâtiments. Certaines entreprises se sont exécutées depuis. D'autres pas et, pour ces dernières, à ce jour, les services de la Ville ont initié un certain nombre de recours contentieux et nous attendons qu'ils nous fassent une remontée d'informations sur les procédures en cours, équipement par équipement. En tout état de cause, un audit global n'aurait pas une pertinence particulière au niveau technique, juridique, ni financier, dans la mesure où les lots sont distincts. Par conséquent, ni la Ville, ni la Mairie du 8^e n'entendent mener un audit global de fin de garantie décennale à ce jour. En revanche, nous pouvons vous confirmer que les services compétents sont vigilants sur la garantie décennale, dans notre intérêt à tous.

Mme LÉCUYER

Pardon de revenir là-dessus, mais on a voté au Conseil de Paris un audit thermique sur l'école Louis de Funès. Donc, c'était très ciblé, cela a été voté et n'a jamais été, visiblement, réalisé. Je suis d'accord, il y a tout ça mais, la réalité, c'est que les habitants par exemple dénoncent, depuis des années, le fait que les panneaux solaires sur le toit ne sont pas raccordés et qu'ils n'aient jamais été raccordés...

M. GAUGER

Pour quel bâtiment ?

Mme LÉCUYER

Le premier bâtiment avec les volets en bois qui vieillissent d'ailleurs très mal. La garantie décennale approche de la fin. Il y a des panneaux solaires sur le toit qui ne sont pas raccordés. C'est dénoncé très régulièrement. Il y a une association d'habitants qui s'est constituée. Visiblement, il ne se passe rien. C'est vrai que l'on sait tous comment cela se passe, si on n'est pas disponible pour suivre un dossier quasiment mois par mois....

M. BALADI

Cela ne concerne pas des logements sociaux ?

Mme LÉCUYER

Si bien sûr. Dans la ZAC, il n'y a que des logements sociaux.

17°/ V08 2023 04

Vœu de Mme MICHEL Amendé en séance relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics

Mme MICHEL

Dans les dernières années, le nombre d'enfants par classe a baissé légèrement à Paris. C'est une excellente nouvelle pour améliorer l'accompagnement individualisé des enfants. La Ville de Paris a accompagné ce mouvement en apaisant les rues aux écoles, en proposant une offre renforcée d'activités périscolaires et en finançant directement les enseignants d'EPS, Arts plastiques et musique. Les services de l'Éducation nationale viennent d'annoncer un plan sans précédent de fermetures de classes à Paris pour la rentrée prochaine. Plan qui revient, sur Paris, à fermer 19 écoles primaires et 3 collèges. Dans l'arrondissement, ce sont 4 établissements qui sont concernés par les fermetures de classes. La maternelle Bienfaisance, la polyvalente Robert Etienne, les écoles élémentaires Baudry et Monceau.

Cela fait donc 4 classes en moins, deux en maternelle, deux en élémentaire. Les effectifs des classes restantes seront donc mécaniquement renforcés au détriment de la qualité de l'enseignement. Alors même que les sureffectifs sont un des problèmes chroniques dénoncés par l'enquête PISA sur la France et sont parmi les plus marqués de l'OCDE ce ne serait pas faire une économie réelle que de fermer ces classes car ces économies de court terme se feraient au détriment de nos élèves, sur le moyen et long terme. Nous devons exprimer notre refus de cette logique et rejoindre les nombreux arrondissements, notamment le 17^e arrondissement, qui ont déjà choisi d'interpeller le rectorat et le ministère de l'Éducation nationale sur ce sujet. Au-delà des désaccords politiques qui sont les nôtres, je sais que nous tenons, toutes et tous à la qualité de l'enseignement dans nos écoles. J'espère, que nous pourrions parler d'une seule voix pour dire non à ces fermetures d'écoles massives et à courte vue. Je vous remercie de voter ce vœu.

M. BALADI

Sur le fond, bien évidemment, on est d'accord. Par contre, dans vos considérants, on est obligé de faire un certain nombre de modifications. Au niveau du cinquième paragraphe, j'ai une proposition très concrète. Vous dites « considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité... ». Je propose d'écrire « considérant la diminution incontestable du nombre d'élèves à Paris, avec le départ de 123.000 parisiens en 10 ans, dont 27.000 enfants ». Et, du coup, comme on parle de Paris, de décaler le paragraphe 4 qui est le paragraphe sur le 8^e. Ainsi qu'une modification de suppression pour les paragraphes 8, 9 et 10. Parce qu'on ne comprend pas bien ce que viennent faire certaines choses. On parle de pédagogie ouverte. C'est très bien, pourquoi pas, mais pédagogie ouverte, c'est quoi, demain à l'école ? N'importe qui peut intervenir. Quelqu'un qui peut être fiché ou autre. Personnellement, cela me gêne. Donc je souhaite la suppression des paragraphes 8, 9, 10 et je pense que mes collègues ont aussi d'autres modifications à faire.

Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

Il y a également plusieurs choses qui me gênent, notamment le paragraphe 11 concernant l'inclusion des élèves porteurs de handicap, « la nécessité d'apporter les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de la scolarité ». En fait, comme je le disais tout à l'heure, c'est un problème de recrutement, et dans tout Paris. Donc oui, vous pouvez améliorer l'inclusion mais il y a les problèmes d'AESH. Il n'y a plus personne justement pour l'accompagnement. C'est très noble, on peut l'écrire, on est tous d'accord là-dessus, mais il y a quand même un problème de recrutement.

Mme MICHEL

Vous proposez qu'on ajoute cet enjeu du recrutement ?

Mme **d'HAUTESERRE**

C'est un amendement.

Mme MICHEL

Il y a plein de choses que l'on va changer. J'essaie de suivre.

Mme **d'HAUTESERRE**

Mes deux conseillers sont en train d'amender par rapport au vœu que notre groupe déposera au Conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle ils interviennent ce soir.

Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

On supprime jusqu'au 17^{ème} paragraphe. Donc jusqu'à la fin. Je voudrais juste rajouter d'autres petites choses. Les ateliers périscolaires, oui, c'est très bien. Je pense que cela a besoin d'être vérifié, notamment les intervenants. De même, il y a un problème d'animateurs, de formation. On peut parler de l'atelier « libérons la parole » pour lequel nous recevons beaucoup d'alertes, de parents d'élèves qui sont élus, de représentants des parents d'élèves, que ce soit à Suresnes hier, ou encore avant les vacances à l'école Florence, qui nous alertent sur le contenu de cet atelier. Je pourrais vous en parler pendant de longues heures. Sur la différence privée, public, sur la question pourquoi les gens vont dans privé ? on l'a supprimée. Et puis, arrêtons l'écriture inclusive. Les élèves ne savent plus écrire ni lire. Et je pensais que c'était interdit par le gouvernement d'utiliser l'écriture inclusive.

M. GAUGER

Pour compléter et pour qu'on ait une vision globale sur ce vœu, je veux dire que la majorité, à l'initiative de Madame le Maire, souhaite, comme souvent, que ce soit un vœu finalement œcuménique où on se base sur l'essentiel, le fond. On est tous d'accord sur la problématique de la fermeture des classes. Et, ce qu'on propose, c'est d'amender, même de supprimer tous les paragraphes qui peuvent faire polémique, qui pourraient faire débat entre nous, toute la soirée, toute la nuit. Il faut se baser sur l'essentiel. Donc, on reste sur les premiers considérants qui sont vraiment le fond du sujet. Et ceux qui sont, ensuite, sur la politique de la Ville, on est pour, ou on est contre. Je trouve que c'est une position très équilibrée et j'espère que, Madame la conseillère, vous percevrez cette main tendue de la majorité pour qu'on propose un vœu commun.

Mme LÉCUYER

C'est un sujet tellement important. Merci de nous donner l'occasion de nous exprimer sur ces fermetures de classes. Donc, au premier abord, l'académie peut apparaître confortée dans son choix de fermer ces classes par l'évolution de la démographie scolaire, laquelle, ne devrait pas s'améliorer à moyen terme compte tenu de la baisse structurelle de la natalité, des conséquences durables de la crise sanitaire et des loyers élevés, on en parlait tout à l'heure, dans la capitale et, de manière générale, de la dégradation de la qualité de vie pour les familles. La communauté éducative est toutefois opposée à ces projets de fermetures. Elle ne voit pas dans la baisse du nombre d'élèves une contrainte pour fermer les classes, mais au contraire l'opportunité pour améliorer le quotidien des élèves et des enseignants en diminuant le nombre d'élèves par classe, en renforçant le soutien scolaire et en garantissant mieux les remplacements. Cette dernière position apparaît vertueuse et cohérente avec

la volonté régulièrement affichée par les pouvoirs publics de faire de l'éducation une grande cause nationale. Dans la mesure du possible, je soutiens l'argument selon laquelle la vision éducative doit l'emporter sur la vision comptable, pour la gestion des classes sur le territoire et la qualité du service public de l'éducation. Comme nous le savons, la problématique des fermetures de classes s'inscrit dans un contexte parisien multifactoriel qui se dégrade depuis une dizaine d'années. Les perspectives sont particulièrement sombres, Paris est devenue difficile à vivre, à travailler pour les Parisiens, notamment pour les familles des classes moyennes, sans oublier les politiques municipales dont l'échec contribue à dégrader le rapport coût-avantage de vivre et de travailler à Paris, insécurité, embouteillages, etc... Pour les élus, le futur PLU bioclimatique sera l'occasion de prendre position et de formuler des propositions.

En ce qui concerne plus précisément votre vœu je souhaite apporter un certain nombre de modifications. Je suis donc favorable, comme la majorité, à ce qu'il soit débattu et voté, éventuellement. Donc j'approuve comme vous l'avez dit, les considérants génériques. Par contre, je désapprouve un certain nombre de considérants dans lesquels, par exemple, on se félicite de l'action de la Mairie de Paris dans le domaine des affaires scolaires, etc.

M. BALADI

On a enlevé cela.

Mme LECUYER

J'ai travaillé sur ce que j'ai reçu. On l'a reçu grâce à Mme MICHEL. Je vais dans le même sens que vous. Donc, on est d'accord. J'aurais voulu qu'on rajoute dans la formulation du vœu le recrutement d'animateurs qualifiés pour améliorer la qualité éducative du périscolaire, qu'on évoque en particulier aussi le bilan de la réforme des rythmes éducatifs. Et que ce soit l'occasion de faire un vrai bilan.

M. BALADI

Pour qu'on le vote tous, je pense qu'il ne faut pas que l'on rajoute cela, même si on est d'accord sur le fond, sur les rythmes et le périscolaire, parce que cela fera l'objet d'un autre vœu en Conseil de Paris et j'ai bien peur sinon, que ce vœu à l'initiative de Mme MICHEL ne passe pas.

M. GAUGER

Restons, si Madame Michel souhaite s'y associer, sur notre version.

Mme MICHEL

Cela me convient. J'ai juste une petite remarque. Vous avez voulu supprimer un considérant qui porte sur la mixité sociale. Je pense savoir pourquoi. Est-ce que cela vous va si on garde quand même le terme de mixité sociale et qu'on le rapatrie au premier considérant ?

M. BALADI

C'était lié à la formulation « ségrégué ». On serait d'accord pour faire figurer ailleurs le terme mixité sociale.

Mme MICHEL

Est-ce que cela irait de parler de mixité sociale dans le premier considérant quand on parle de la mission de l'école publique et des parcours de réussite ?

Mme **d'HAUTESERRE**

On l'a toujours défendue.

M. BALADI

Avec quelle formulation ?

Mme MICHEL

L'importance de la mixité sociale et que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants d'entrer en maternelle....

(Inaudible)

M. GAUGER

De toute façon, nous avons un accord. On s'arrête à « académie de Paris. »

Mme LECUYER

La mixité sociale existe de fait avec la carte scolaire. Le mélange des classes sociales existe de fait dans l'école publique.

M. BALADI

Dans les considérants, parler de mixité sociale avant de parler d'école nous gêne. Au paragraphe 11, on parle d'engagement de la ville...

Mme MICHEL

La Ville, c'est le Conseil de Paris.

M. TILLOY

Il semblerait que ce vœu s'adresse au Ministre de l'Éducation nationale. Je suis surpris qu'on le dépose au Conseil de Paris.

Mme **d'HAUTESERRE**

On peut s'exprimer en tant qu'élus et faisons tampon entre le Ministère et la population, les familles. Si on ne porte pas cette parole, personne ne le fera.

M. BARTELÉMY

C'est la Maire de Paris qui est sollicitée pour faire intervenir le ministre.

M. GAUGER

Et il y a le Préfet, au Conseil de Paris, qui représente le gouvernement.

Mme **d'HAUTESERRE**

On est d'accord ? On adopte le vœu amendé d'Athénais MICHEL ?

Mme LÉCUYER

Vous pouvez nous le préciser. Ce sont les premiers considérants jusqu'au 6 inclus ?

M. BALADI

La huitième passe après. On parle de Paris d'abord. On supprime à partir du paragraphe 8, sauf le handicap.

Mme MICHEL

Et la mixité qu'on met au niveau du handicap.

M. BALADI

C'est ça. Et, derrière, on supprime tout.

Mme **d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je suis ravie que ce vœu aille dans le sens de l'intérêt général et qu'il soit adopté. Donc le vœu amendé de Mme Athénais MICHEL est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. GAUGER

Et on remplace le « sur proposition d'Athénais MICHEL » par « sur proposition du Conseil du 8^{ème} arrondissement ».

Mme **d'HAUTESERRE**

Le Conseil est levé. Merci, les enfants, vous avez été très sages. Le prochain Conseil d'arrondissement est le lundi 22 mai. Au mois d'avril, il n'y en a pas.

Mme LÉCUYER

Est-ce qu'il y aura un Conseil d'arrondissement particulier pour le PLU ?

Mme **d'HAUTESERRE**

Non.

Mme LÉCUYER

Il ne sera pas débattu spécifiquement en amont du Conseil de Paris ?

Mme **d'HAUTESERRE**

Normalement, c'est le Conseil d'arrondissement qui vote avant.

Mme LÉCUYER

C'est ce que je dis. Et comme il a été question qu'il y en ait un extraordinaire consacré au PLU.

Mme d'HAUTESERRE

Pas prévu pour l'instant

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h40.



Jeanne d'HAUTESERRE